



«Titre» «Prénom» «Nom»
«Numrue» «TypeRue» «NomRue»
«Complément» «Appartement»
«CP» «Ville»

N° ALLOCATAIRE :

«matricul»

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner (exclusivement
sur vos droits AVF) : **02 47 31 55 22**

Nous écrire :

1 rue Alexander-Fleming
37045 Tours Cedex 9

@ : pf_afi.caftours@caf.cnafmail.fr

Quotient familial : «QF» €

«Titre»,

Nous avons le plaisir de vous informer que vous pouvez bénéficier d'une Aide aux Vacances Famille (AVF). Votre Caisse d'allocations familiales (Caf) prend en charge une partie des frais de séjour, selon la composition de votre foyer et votre quotient familial.

La participation de la Caf Touraine est de «TauxAVFtrouvé» du coût du séjour pour un montant maximum de «LimiteAVFcalculée» € et dans la limite d'1 séjour par an.

Elle est valable pour un séjour d'au moins 7 jours réservé durant les vacances de printemps, d'été, de toussaint ou de Noël.

Vous devrez réserver votre séjour dans une structure de vacances labellisée VACAF qui déduira le montant de cette aide de votre facture.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de votre Caf.

Pour choisir votre séjour, rendez-vous sur le site vacaf.org.

Nous vous recommandons de prendre connaissance des services proposés par la structure de vacances, de son règlement intérieur et de ses conditions générales de vente avant de réserver votre séjour.

Enfin, nous vous invitons à réserver rapidement votre séjour dans une des 3 400 structures labellisées VACAF. En effet, les aides sont accordées **dans la limite des crédits disponibles**.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances en famille.

Veillez recevoir, «Titre», nos salutations respectueuses.

Elisabeth MALIS, la Directrice.

Tours, le 22 février 2020

Service
Action sociale



TSA 47444
37929 Tours Cedex 9

«Titre»,

Les parents ayant un enfant en situation de handicap ont parfois besoin de souffler, d'avoir du temps pour eux ou avec leurs autres enfants.

Nous vous informons que la Caf Touraine a conclu un partenariat :

- Avec l'association nationale « Réseau passerelle ». Cette association facilite le **départ en vacances** des familles ayant un enfant en situation de handicap. Elle propose un double service : un hébergement adapté au handicap de l'enfant et une équipe spécialisée qui pourra prendre en charge votre enfant, l'ensemble de la fratrie ... en fonction de vos besoins et envies. La Caf finance la prise en charge de cette équipe. Vous aurez à régler les frais de l'hébergement. Certains centres sont labellisés Vacaf et vous pourrez donc déduire vos bons vacances Caf (Aides Vacances Familiales), si vous en bénéficiez, pour régler une partie de ces frais.
- Avec les 3 associations d'aide à domicile. Vous pourrez obtenir une prise en charge de votre enfant en situation de handicap **à domicile** pendant que vous aurez **des loisirs**, seul(e), avec votre conjoint ou avec vos autres enfants. L'intervention sera possible du lundi au vendredi de 7 h à 21 h. Elle sera réalisée par du personnel qualifié. La Caf prendra en charge une partie du coût de l'intervention (participation familiale établie selon le Quotient Familial).
- Avec le Pôle ressources handicap (voir ci-après). Cette structure est à l'initiative du « truc » en plus. Elle offre **des heures de répit** à des parents d'enfants handicapés **les samedis** notamment sur **Tours**. Il sera bientôt en ballade sur des territoires. Le tarif est fonction de vos ressources.

Si vous voulez en savoir plus sur ces initiatives, le pôle ressources handicap 37 est à votre disposition

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h au 06 24 21 02 77 / 06 73 24 73 68 ou
contact@pole-ressources-handicap37.fr - <http://pole-ressources-handicap37.fr>

Ce pôle peut aussi accompagner l'intégration de votre enfant en situation de handicap au sein des services petite enfance (assistant(e)s maternel(le)s, crèches ...) et centre de loisirs.

Nous vous prions, «Titre», d'agréer nos salutations distinguées.

La Caf Touraine